

Appel à projets Numéri-Scope

Foire aux questions (FAQ)



J'ai plus de 35 ans, puis-je candidater ?

Deux catégories de personnes peuvent candidater : les étudiant(e)s et les artistes de moins de 35 ans. Si vous avez plus de 35 ans, vous pouvez candidater en tant qu'étudiant(e). Vous devez donc être inscrit(e) dans un établissement universitaire artistique ou l'avoir été pour l'année universitaire 2016/2017 (ou plus récemment 2017/2018 et 2018/2019).

Quand seront publiés les résultats ?

Le jury de sélection des lauréats aura lieu fin novembre 2018 et nous vous communiquerons la date exacte ultérieurement. A la fin du jury, les lauréat(e)s seront annoncé(e)s sur le site internet Culture et Création du Grand Paris Express et si votre dossier a été retenu, nous vous contacterons.

Je n'ai pas de territoire de préférence, puis-je postuler quand même ?

Vous n'êtes pas dans l'obligation de choisir un territoire. S'il n'y a pas de territoire en particulier sur lequel vous souhaitez travailler, il vous en sera attribué un lors du jury. Dans votre lettre de candidature, il s'agit de démontrer votre capacité d'adaptation et d'appréhension à tout territoire en vue de la construction d'un scénario. Que vous ayez exprimé une préférence pour un territoire ou non, la décision de l'attribution d'un territoire par artiste reviendra in fine au jury.

Puis-je postuler seul(e) ET avec un collectif ?

Une seule adresse email est autorisée à postuler. Si vous postulez en votre nom et au nom d'un collectif, merci de désigner une autre personne que vous-même en tant que représentant du groupe. Si vous postulez en groupe ou avec un collectif, les noms de tous les membres devront apparaître.

J'ai des questions spécifiques avant de poster mon dossier de candidature, à qui puis-je les poser ?

Si votre question ne se trouve pas parmi les précitées, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : numeriscope@culture-grandparisexpress.fr